

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Elections de Trois
Adjoins supplémentaires.

RÉCÉPISSÉ EXPÉDIÉ

19 AVR. 1971

Sous-Préfecture
de ROCHEFORT
DATE DE CONVOCATION

2 AVRIL 1971

DATE D'AFFICHAGE

9 AVRIL 1971

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le 8 AVRIL à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - DUFOUR - TETARD - Melle FOUCHÉ
BARDE - STIPAL - NAULIN - MONTRON - RIVIERE - DOIREAU - LACHAUD
DOMECQ - BROTEAU - BERLAND - LANDRY - DELAIR - BUJARD - BUCHET
BARRIERE - BOUTET - PAPEAU - TAP - Mme FAVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUCHET par Maître DUFOUR -
LARGETEAU par M. TETARD
COLLE par M. RIVIERE

Absents : MM. me BIDEAU

M onsieur LANDRY Claude a été élu Secrétaire.

La délibération du 24 Mars 1971 étant exécutoire, M. le
Président propose de procéder à l'élection des trois adjoints
supplémentaires.

Le scrutin a lieu au bulletin secret selon l'ordre du tableau.

Election du 4e Adjoint

M. le Maire propose la candidature de M. STIPAL, seul
candidat.

1er tour de scrutin : Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 24
- Bulletins blancs	2
- Suffrages exprimés	22
- Majorité absolue	12

M. STIPAL ayant obtenu 22 voix, c'est-à-dire la majorité
absolue des suffrages a été proclamé 4e adjoint.

Election du 5e Adjoint

M. le Maire propose la candidature de M. BUJARD, seul candidat

1er tour de scrutin : Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 26
---	------

Délibération exécutoire en application de l'article 46
du Code Municipal - Bordereau d'envoi de M. le Sous-Préfet
du 20 avril 1971

.....

- Bulletins blancs	4
- Suffrages exprimés	22
- Majorité absolue	12

M. EUJARD ayant obtenu 22 voix, c'est-à-dire la majorité absolue des suffrages a été proclamé 5e Adjoint.

- Election du 6e Adjoint

M. le Maire propose la candidature de M. EUCHEM, seul candidat.

1er tour de scrutin : Le dépouillement donne les résultats suivants

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
- Bulletins blancs	3
- Suffrages exprimés	23
- Majorité absolue	12

M. EUCHEM ayant obtenu 23 voix, c'est-à-dire la majorité absolue des suffrages a été proclamé 6e Adjoint.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire,



M. [Signature]

L'Adjoint Délégué,